a mis en forme





Les clubs



MISE À JOUR — <u>SEPTEMBREAVRIL</u> <u>AOÛT</u> 202<u>2</u>1 © 2019 Triathlon Québec — Tous droits réservés.

La reproduction partielle ou complète de ce document sans l'autorisation écrite de Triathlon Québec est totalement interdite.

PHOTO DE LA COUVERTURE : CLUB ASC COACHING ET CLUB ESPOIR DE GATINEAU

#### Triathlon Québec

Triamon Quebec 4545, avenue Pierre de Coubertin Montréal (Québec) H1V 0B2 Téléphone : 514 252-3121 Courriel : info@triathlonquebec.org

## TABLE DES MATIÈRES

Camp d'entrainement

SECTION 1 - AVANTAGES	
Avantages	<u>6</u> 6
SECTION 2 - NOUVEAUX CLUBS ET RENOUVELLEMENT ANNUEL	
Procédure à suivre pour les nouveaux clubs	8
Renouvellement annuel	8
SECTION 3 - ENTRAINEURS	
Exigences d'adhésion	10
Exigences de formation	10
Exigences liées à la pratique éthique et sécuritaire	10
Exigences de reconnaissance en clubs	1 <u>0</u> ‡
SECTION 4 – ENCADREMENT DES ENTRAINEMENTS	
Recommandations lors des entrainements	1 <u>2</u> 3
Natation	123
Précision pour la natation en eau libre	123
Vélo	1 <u>3</u> 4
Course	1 <u>3</u> 4
SECTION 5 – ASSURANCES	
Assurances	1 <u>5</u> 6
SECTION 6 - ACTIVITÉS	
Activités reconnues	17
Camp de jour estival	17
Programme scolaire	
Activité parascolaire	

a mis en forme : Police :12 pt, Couleur de police :

Accent 1

a mis en forme : Police :12 pt, Couleur de police :

Accent 1

<u> 18</u>SECTION 6 – ACTIVITÉS

a mis en forme : TM 2

# 

LES CLUBS

# **SECTION 1 AVANTAGES**

LES CLUBS

### **AVANTAGES**

- Les clubs OBNL, bénéficient d'une couverture d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants. Pour en connaître tous les détails: <u>Assurances</u>
- Ristourne de 10\$ par membre U13 et plus affilié à Triathlon Québec est offerte sur une base annuelle.
- Pour les OBL (Organisme à but lucratif), c'est 250\$ plus taxes dès la 1<sup>ère</sup> année et une preuve d'assurance responsabilité civile est requise.
  - Un service juridique est à votre disposition au RLSQ à un tarif très avantageux. Juridique
  - La première année d'affiliation est gratuite pour les OBNL (Organisme à but non lucratif). Par la suite, le pris de l'affiliation annuelle est de 250\$ plus taxes.
  - Le club qui respecte tous les critères de reconnaissance apparaitra au répertoire des clubs reconnus, publié chaque mois sur notre site internet et nos médias sociaux.
  - Il nous fera plaisir de promouvoir sur nos réseaux sociaux des nouveautés et/ou activités spéciales offertes par votre club, simplement nous transmettre l'information par courriel à info@triathlonquebec.org.
    - Pour les OBL (Organisme à but lucratif), c'est 250\$ plus taxes dès la 1<sup>ère</sup> année et une preuve d'assurance responsabilité civile est requise.

**Commenté [MÈS3]:** Peut-être ajouter la bonification pour 2021 pour la relance (15\$ plutôt que 10)

**a mis en forme :** Police :12 pt, Couleur de police : Automatique

a mis en forme : Police par défaut, Police :12 pt, Couleur de police : Couleur

personnalisée(RVB(35;31;32))

a mis en forme : Police :12 pt, Couleur de police : Automatique

**a mis en forme :** Police :12 pt, Couleur de police : Automatique

a mis en forme : Justifié

a mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0 cm

a mis en forme : Normal, Justifié, Retrait : Gauche : 0 cm, Espace Après : 0 pt, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style

a mis en forme : Normal, Justifié, Retrait : Gauche : -0.63 cm

**Commenté [MS4]:** Ceci n'est pas un avantage. Ça serait plus pertinent de le mettre dans la section suivante.

a mis en forme : Normal, Justifié

**Commenté [MS5]:** Comme cet avantage est seulement la première année, donc le moins important, je le mettrais en dernier.

Commenté [MJG6R5]: Ok fait

a mis en forme : Justifié, Espace Avant : 0 pt, Après : 8 pt, Interligne : simple

**Commenté [MS8]:** Ceci n'est pas un avantage. Ça serait plus pertinent de le mettre dans la section suivante.

# SECTION 2 NOUVEAUX CLUBS ET RENOUVELLEMENT ANNUEL

## PROCÉDURE À SUIVRE POUR LES NOUVEAUX CLUBS

- Enregistrer le club au registraire des entreprises du Québec, ceci est obligatoire : http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/demarrer/constituer-pmsbl.aspx
- Fournir une lettre patente et la transmettre à info@triathlonquebec.org
- Pour les OBL, nous transmettre une preuve d'assurance à info@triathlonquebec.org et payer l'affiliation annuelle au coût de 250\$ plus taxes et frais de service
- S'enregistrer auprès de Triathlon Québec en remplissant le formulaire sur notre site internet au point 2, voici le lien: Formulaire
- Affilier vos entraineurs à Triathlon Québec avec une adhésion entraineur valide pour 1 an : Adhésions
- <u>Affilier tous</u> vos membres à Triathlon Québec : <u>Adhésions</u>

### RENOUVELLEMENT ANNUEL

 Payer les frais d'affiliation à Triathlon Québec en ligne sur MS1inscription.com et mettre à jour les renseignements du club: <u>Affiliation</u>

# **SECTION 3 ENTRAINEURS**

LES CLUBS



### **ENTRAINEURS**

Tous les entraineurs (indépendants et en clubs) doivent avoir une adhésion ETQ et, par le fait même, atteindre toutes les exigences de reconnaissance. Pour plus de détails sur ces

exigences: https://www.triathlonquebec.org/entraineurs/devenir-entraineur-de-triathlon/

Tous les clubs affiliés à Triathlon Québec doivent strictement offrir les services d'entraineurs reconnus.

Être reconnu n'est pas une option, mais bien une exigence.

#### Article d'assurance :

Clubs affiliés :

Tous les clubs affiliés qui sont OBNL bénéficient de l'assurance responsabilité civile pour les administrateurs et dirigeants ainsi que pour les activités du club. Les clubs affiliés qui sont à but lucratif doivent avoir leur propre assurance responsabilité civile.

Entraineurs reconnus :

Les entraineurs sont aussi couverts en responsabilité civile et en accident s'ils travaillent pour un club OBNL affilié. Les entraineurs indépendants ou les entraineurs qui travaillent pour un club privé doivent avoir leur propre assurance.

#### Ainsi.

- si un **entraineur indépendant non-reconnu par TQ** est impliqué dans un accident quelconque (en poste d'entraineur), l'entraineur est responsable et ne sera pas couvert par l'assurance TQ.
- si un club affilié à TQ permet à un entraineur non-reconnu par TQ d'entrainer les athlètes du club, avenant un accident quelconque impliquant ledit entraineur non-reconnu par TQ (en poste d'entraineur), le club est responsable et ne sera pas couvert par l'assurance TQ.

D'où l'importance pour les clubs affiliés de suivre la consigne. Un accident non assuré pourrait être très lourd de conséquences pour le club. La fédération veut protéger ses clubs (et ses membres) et tous ont un rôle à jouer dans la promotion d'un sport sécuritaire. La fédération ne peut pas être présente partout, en tout temps. Les clubs affiliés sont donc les yeux de la fédération et doivent offrir les services d'entraineurs reconnus.

## **SECTION 4**

**ENCADREMENT DES ENTRAINEMENTS** 

LES CLUBS



### ENCADREMENT DES ENTRAINEMENTS

#### Règles de sécurité lors des entrainements

- Pour chaque site d'entrainement fréquenté, l'entraineur doit avoir un plan d'action en cas d'urgence élaboré et s'assurer que les athlètes le connaissent.
- L'entraineur doit avoir en sa disposition une trousse de premiers soins et un cellulaire pour chaque séance d'entrainement où il est responsable.
- Le détail complet des responsabilités de l'entraineur est énoncé dans le document des règlements de sécurité disponible en ligne sur notre site internet : sécurité.

#### Natation

- Pour tout entrainement de natation, qu'il se déroule en piscine ou en eau libre, il est fortement recommandé que l'entraineur détienne une certification de sauveteur national à jour. S'il n'en possède pas, il doit être accompagné d'un sauveteur national.
- Pour un groupe de plus de 30 personnes en piscine, il est nécessaire qu'un second sauveteur ou qu'un entraineur ayant une certification de sauveteur soit présent selon le règlement sur la sécurité dans les bains public (B-1.1, r.11).
- Le nombre d'athlètes par couloir ne devrait pas dépasser 8 pour un bassin de 25 mètres afin de faciliter un déroulement optimal et agréable de l'entrainement.
- Un ratio maximal de quinze athlètes pour un entraineur est préconisé afin d'assurer un encadrement sécuritaire et de qualité. Ce ratio demeure à la discrétion des clubs et peut varier selon la clientèle et le niveau des athlètes.

#### Précisions pour la natation en eau libre

- Les séances sont supervisées et encadrées par un entraineur qui est sur sa propre embarcation non motorisée, sur le quai ou sur la plage.
- Les athlètes ne s'éloignent pas à plus de 100 mètres de l'entraineur et doivent rester en tout temps dans son champ de vision.
- Pour les séances de groupe, un parcours plus restreint (petit boucle ou aller-retour) est préconisé pour favoriser l'encadrement, la surveillance et l'intervention en cas d'urgence.
- Un ratio maximal de quinze athlètes pour un entraineur est préconisé afin d'assurer un encadrement sécuritaire et de qualité.
- Les séances individuelles sont fortement déconseillées pour des raisons de sécurité. Pour les séances extérieures sans supervision, il est fortement recommandé d'être accompagné de minimum 2 personnes, d'avoir une bouée, une combinaison isothermique adéquate et d'avoir un accès au 911 en cas d'urgence.

**Commenté [MÈS9]:** Est-ce que cette section correspond toujours à ce qui apparait au règlement de sécurité, depuis sa révision?

**Commenté [MJG10R9]:** Oui, en fonction du règlement actuellement publié sur notre site internet



#### Vélo

- La limite du code de la sécurité routière est fixée à 15 cyclistes en file indienne. En aucun cas, la file ne peut comporter plus de 15 cyclistes (CSR article 486).
- Il faut donc que les clubs respectent ce règlement en tout temps lorsqu'ils forment des groupes sur la route.
- Un ratio maximal de quinze athlètes adultes pour un entraineur et de dix athlètes de quinze ans et moins pour un entraineur est préconisé afin d'assurer un encadrement sécuritaire et de qualité
- Les athlètes et les entraineurs doivent être conscients et respectueux du code de la sécurité routière et faire preuve de courtoisie envers les autres usagers de la route. Pour plus d'informations sur le partage de la route, consultez le site de la Société d'assurance automobile du Québec : <u>SAAQ</u>

a mis en forme : Couleur de police : Bleu

### Course

- Lors d'entrainements de course à pied sur la voie publique (route, trottoir, piste cyclable), les athlètes et les entraineurs doivent être conscients et respectueux du code de la sécurité routière et suivre les règles qui s'appliquent aux piétons. Ils doivent faire preuve de courtoisie envers les autres usagers de la route.
- Un ratio maximal de quinze athlètes pour un entraineur est préconisé afin d'assurer un encadrement sécuritaire et de qualité. Ce ratio demeure à la discrétion des clubs et peut varier selon la clientèle et le niveau des athlètes.

# SECTION 5 ASSURANCES

### **ASSURANCES**

Pour que votre club puisse bénéficier de l'assurance responsabilité civile pour les administrateurs et dirigeants, offerte par le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ), il y a quatre conditions à respecter :

- Le club doit être un OBNL;
- Le club doit être affilié à Triathlon Québec sur une base annuelle;
- <u>Le club doit affilier ses entraineurs.</u> Les entraineurs du club doivent avoir une adhésion (ETQ) entraineur valide auprès de la fédération <u>et répondre à tous les critères de reconnaissance</u>;
- Le club doit affilier ses membres. Il est de la responsabilité du club de s'assurer que tous ses membres sont membre en règle de Triathlon Québec. Aussitôt que les membres participent à des entrainements dans l'un des six sports reconnus par la Fédération; en natation, en vélo, en ski de fond, en raquettes, en patins et/ou en course à pied ainsi que les entrainements musculaires complémentaires, ils doivent être affiliés et ce peu importe s'ils participent ou non à des événements.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-haut, l'assureur pourrait décider de ne pas couvrir un litige.

Document complet sur la gestion de risque : <u>Guide de gestion de risques pour le programme d'assurance du Regroupement Loisir et Sport du Québec.</u>

#### Police d'assurance

 Nous avons préparé un document FAQ assurance que vous pouvez consulter pour de plus amples renseignements

**Commenté [MJG11]:** Ajouter le lien du FAQ lorsqu'elle sera sur notre site internet

a mis en forme : Non Surlignage

16

# SECTION 6 ACTIVITÉS

### **ACTIVITÉS RECONNUES**

- Toutes les activités du club, régulières ou non, doivent être encadrées par des entraineurs reconnus (voir Section 3).
- Toutes les activités du club, régulières ou non, doivent respecter les normes d'encadrement de Triathlon Québec (voir Section 4). Pour ce qui est des camps de jour, les ratios à respecter sont ceux de <u>l'Association</u> des Camps du Québec

Âges	Entraineur/Athlètes
9 mois – 3 ans	-
3-4 ans	1/8
5-6 ans	1/10
7-8 ans	1/12
9-11 ans	1/15
12-14 ans	1/15
15-17 ans	1/15

- Toutes les activités du club doivent strictement être offertes à des membres annuels de la Fédération (sauf exception, voir Section 7).
- Toutes les activités en dehors des entrainements du club non-régulières (portes ouvertes, camps, programmes seolaires, etc.) doivent être signalées à Triathlon Québec au préalable. Des informations telles que la description de l'activité, le nombre de participants/entraineurs/bénévoles, le nom des entraineurs reconnus impliqués, le lieu doivent être partagés.
  - o Camp de jour estival (moins de 16 ans):
    - L'activité doit être déclarée au plus tard le 1er mai.
    - Le formulaire Excel pour l'adhésion des participant doit être soumis au plus tard 2 semaines avant l'événement.
    - Adhésion non compétitive au prix de 5\$/participant: Adhésion annuelle, non compétitive. Couverture d'assurance responsabilité civile et accident couvrant les activités parascolaires et camps de jour seulement. Cette adhésion n'est pas valide pour s'entrainer avec un club, en dehors de l'activité parascolaire ou du camp de jour, n'est pas valide pour participer à une compétition et n'inclut pas l'adhésion à Triathlon Canada. L'enfant recevra une carte de membre, un passeport 1-2-Tri Go! et un code rabais pour l'inscription à une course.

→ Au plus tard le 1<sup>er</sup> mai de l'année en cours.

Commenté [MÈS12]: Je pense qu'on devrait demander qu'ils respectent les normes de l'Association des Camps du Québec, pas juste le ratio. De plus, dans certains contextes comme les excursions ou les rations sont moins élevés. Pour une sortie à la piscine par exemple, 1/15 je trouve ça insuffisant. Ce sera à discuter avec Annick.

Commenté [AG13R12]: Ok pour les normes en plus des ratios. Pour le 1/15, c'est aussi ce qui est préconisé dans nos ratios plus haut. Il faudrait le modifier là aussi?

a mis en forme : Police :12 pt

a mis en forme

- Programme scolaire (programme de triathlon administré par l'école, encadré par un club, sur les heures scolaires):
  - L'activité doit être déclarée au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.
  - Le formulaire Excel pour l'adhésion des participants doit être soumis au plus tard 2 semaines avant l'événement.
  - Adhésion non compétitive au prix de 5\$/participant : Adhésion annuelle, non compétitive Couverture d'assurance responsabilité civile et accident couvrant les activités parascolaires e camps de jour seulement. Cette adhésion n'est pas valide pour s'entrainer avec un club, en dehor de l'activité parascolaire ou du camp de jour, n'est pas valide pour participer à une compétitio et n'inclut pas l'adhésion à Triathlon Canada. L'enfant recevra une carte de membre, l'accès au passeport 1-2-Tri Sco! et un code rabais pour l'inscription à une course.
- O Activité parascolaire (activité de triathlon administrée par l'école, encadrée par un club) :

Si le club n'est pas responsable à 100% de la gestion du projet, il doit avoir un contrat de service avec l'école que détermine les rôles et responsabilités de chacun.

- O Activité parascolaire (?) (activité de triathlon administrée par l'école, encadrée par un club) :
  - L'activité doit être déclarée au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.
  - Le formulaire Excel pour l'adhésion des participants doit être soumis au plus tard 2 semaine avant l'événement.
  - Adhésion non compétitive au prix de 5\$/participant: Adhésion annuelle, non compétitive Couverture d'assurance responsabilité civile et accident couvrant les activités parascolaires e camps de jour seulement. Cette adhésion n'est pas valide pour s'entrainer avec un club, en dehor de l'activité parascolaire ou du camp de jour, n'est pas valide pour participer à une compétition et n'inclut pas l'adhésion à Triathlon Canada. L'enfant recevra une carte de membre, l'accès at passeport 1-2-Tri Sco! et un code rabais pour l'inscription à une course.
- O—Camp d'entrainement
- o Autre (cCamp d'entrainement, portes ouvertes, etc.) :
  - L'activité doit être déclarée au plus tard 2 semaines avant l'événement;
  - Le formulaire Excel pour l'adhésion des participant doit être soumis au plus tard 2 jours avan l'événement.
  - Adhésion non compétitive au prix de 5\$/participant/jour : Adhésion journalière, non compétitive Couverture d'assurance responsabilité civile seulement. Cette adhésion n'est pas valide pou s'entrainer avec un club, en dehors de l'activité, n'est pas valide pour participer à une compétition et n'inclut pas l'adhésion à Triathlon Canada. L'athlète n'a pas droit aux rabais en boutique et n reçoit pas de carte de membre.
- Les activités reconnues et assurées par Triathlon Québec sont celles qui respectent les exigences ci-haut et qui sont directement reliées à l'entrainement du triathlon.
- Les activités reconnues et assurées par Triathlon Québec sont celles qui respectent les exigences ci-haut et qui sont directement reliées à l'entrainement du triathlon.

a mis en forme : Justifié

**Commenté [MÈS14]:** Les activités parascolaires et les programmes scolaires peuvent être des activités régulières. J'en ferais un point à part.

J'ajouterais pour les activités scolaires que, si le club n'est pas responsable à 100% de la gestion du projet, il doit avoir un contrat de service avec l'école qui détermine les rôles et responsabilités de chacun.

#### Commenté [AG15R14]:

Commenté [MÈS16]: Est-ce qu'on peut aussi ajouter un exemple de situation où l'athlète n'aurait droit à aucune couverture d'assurance?

Commenté [MÈS16]: Est-ce qu'on peut aussi ajouter un exemple de situation où l'athlète n'aurait droit à aucune couverture d'assurance?

Commenté [AG17R16]: Nous en avions un et nous avons décidé de le retirer. C'était en lien avec la récente situation du garçon blessé dans un module de jeu. Il n'aurait, dans nos faits, pas dû être couvert. Mais l'assureur l'a couvert quand

Commenté [AG17R16]: Nous en avions un et nous avons décidé de le retirer. C'était en lien avec la récente situation du garçon blessé dans un module de jeu. Il n'aurait, dans nos faits, pas dû être couvert. Mais l'assureur l'a couvert quand même.

# **SECTION 7 PORTES OUVERTES**

### **PORTES OUVERTES**

- Le club a droit d'effectuer deux journées portes ouvertes par année pour faire connaître ses services auprès de membres potentiels.
- Lors de cette journée, les entraineurs reconnus, les membres du CA et les bénévoles qui animent cette journée sont couverts par l'assurance responsabilité civile du club.
- Pour ce qui est des participants, des frais de 50\$ sont chargés au club pour assurer tous les participants non-membres en responsabilité civile. L'adhésion pour les participants d'un jour n'est pas valide pour s'entrainer avec un club, en dehors de l'activité, n'est pas valide pour participer à une compétition et n'inclus pas l'adhésion à Triathlon Canada. L'athlète n'a pas droit aux rabais en boutique et ne reçoit pas de carte de membre.

Le club doit <u>soumettre à la fédération le formulaire Excel avec les questions 1 à 8 remplies au plus tard 2</u> semaines <u>avant l'évènement. Le club doit tenir un registre des participants et soumettre la liste (section 9 du formulaire) dans les 24 heures suivant l'événement.</u>

a mis en forme : Police :12 pt
a mis en forme : Police :12 pt

a mis en forme : Police :12 pt



**SECTION 8 PROGRAMME 1-2-TRI GO!** 



### **PROGRAMME 1-2-TRI GO!**

Triathlon Québec offre un programme de développement jeunesse, le programme 1-2-TRI GO!

Pour ouvrir les jeunes sur la pratique du triathlon et les plaisirs de pratiquer les trois sports au sein d'un club, le programme souhaite aider les jeunes à développer leurs habiletés en natation, en vélo, en course à pied et en transition tout en adoptant un mode de vie sain et actif à long terme.

Vous souhaitez promouvoir le triathlon chez les jeunes dans votre club? Le programme 1-2-TRI GO! présente un répertoire d'habiletés classifiées en sept niveaux pour aider les entraîneurs à suivre l'évolution du développement de chaque jeune. Le programme vient aussi accompagné d'une trousse avec des passeports et des récompenses pour le athlètes, des guides, des feuilles de travail et des fiches de suivi pour les entraîneurs. Une formule clé en main pour vous!

#### Quels sont les objectifs du programme?

Le programme est composé de plusieurs objectifs, voici les principaux.

- Développer les habiletés de base dans chacune des disciplines du triathlon chez les jeunes triathlètes
- Promouvoir l'adoption d'un mode de vie sain et actif à long terme chez les jeunes triathlètes
- Uniformiser les habiletés essentielles à acquérir chez les jeunes triathlètes, afin d'optimiser leur développement à long terme
- Offrir un outil de suivi de progression pour les jeunes triathlètes et les intervenants

#### Comment offrir le programme?

Les clubs et les entraineurs reconnus peuvent offrir le programme dans le but d'encadrer leurs jeunes triathlètes. L'entièreté du programme (sauf les récompenses) est disponible gratuitement sur cette page. Les clubs, de par leur

adhésion annuelle, peuvent commander une version imprimée du passeport et les récompenses du programme pour utiliser avec leurs membres annuels (adhésion compétitive seulement).

Pour les clubs qui désirent utiliser le programme avec leurs membres qui ont une adhésion non-compétitive, une version municipale est aussi disponible entièrement en ligne.

#### **Commandes de trousse (Clubs et entraineurs seulement)**

Vous souhaitez commander des trousses 1-2-TRI GO! pour votre club, voici les détails et dates limites pour envoyer les formulaires:

- 15 septembre Cycle automne et hiver
- 15 mars Cycle printemps et été

Les formulaires reçus après la date limite seront considérés dans le cycle suivant.

Pour télécharger le formulaire ou visionner le tutoriel sur le fonctionnement du programme, rendez-vous sur notre page : 1-2-TRI GO! - Triathlon Québec (triathlonquebec.org).

a mis en forme : Police :Gras

a mis en forme: Police: Gras

a mis en forme : Justifié

a mis en forme : Justifié

a mis en forme: Police:12 pt

a mis en forme : Gauche

**SECTION 9** 

LES CLUBS

# **GESTION DES ADHÉSIONS**

25



### **AFFILIATION ANNUELLE DU CLUB**

- Cliquez sur le lien : Affiliation club
- Remplissez le formulaire et procédez au paiement
- Le prix est 250\$ plus taxes plus les frais de transaction.

### ADHÉSION ANNUELLE DES MEMBRES

• Les membres sont responsables de procéder à leur doivent remplir le formulaire d'adhésion et de renouvellement en ligne via MS1inscription.com

## ACCÈS À LA LISTE DES MEMBRES

• Simplement envoyer votre demande par courriel à info@triathlonquebec.org en prenant soin d'y indiquer le nom du club pour lequel vous désirez obtenir la liste des membres à jour. La demande doit être faite par la personne responsable qui apparait au formulaire d'adhésion du club.

a mis en forme : Police :(Par défaut) Times New Roman

### CHANGEMENT D'INFORMATIONS DU CLUB

Envoyez un courriel avec les changements à info@triathlonquebec.org

LES CLUBS

# SECTION 10 ASSUREZ-VOUS QUE...

### **ASSUREZ-VOUS QUE**

- Votre inscription au registre des entreprises est à jour;
- · L'affiliation du club à Triathlon Québec est valide;
- Tous les entraineurs du club ont une adhésion annuelle Triathlon Québec entraineur valide;
- Tous les membres du club ont une adhésion annuelle Triathlon Québec valide, associée à et assurez vous qu'il sélectionne votre club pour que vous puissiez recevoir la ristourne de 10\$ pour les membres de plus de 13 ans.
- Que les responsables du club et entraineurs lisent et de suivent le <u>règlement de sécurité de la Fédération</u>



a mis en forme : Gauche

SECTION 11 CONTACTS CHEZ TRIATHLON QUÉBEC

### **NOUS JOINDRE**

#### Responsable des entraineurs :

Annick Gendron - Agente de développement
 Téléphone : (514) 252-3121 poste 7
 Courriel : agendron@triathlonquebec.org

#### Administration:

Marie-Josée Gauthier Virginie Joubert - Adjointe-administrative

O Téléphone : (514) 252-3121 poste 6

O Courriel: <u>mjgauthier@triathlonquebec.org</u>vjoubert@triathlonquebec.org

Coordonnées complètes de l'équipe



4545, Avenue Pierre de Coubertin Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone : 514 252-3121

Courriel : info@triathlonquebec.org